CONVOCATION

Il est adressé le 31 Janvier 2023 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 7 février 2023 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération DETR/DSIL Fonds vert Logements
- Délibération choix de l'entreprise Cour de l'école
- Questions et informations diverses.
- Délibération DETR Cour école
- Point adressage

Le maire,

N° 2023/005

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, BALLON Jean-Raoul, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie.
EXCUSÉS : Mme MAURIN M, M. CHEVASSUT S
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie LECOURT

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2023 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour une délibération pour le paiement d'une facture d'investissement.

- **DÉLIBÉRATION FACTURE INVESTISSEMENT :** Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2023. Pour cette année, il s'agit la facture des étagères pour le local d'archives **(ESPACE EMERAUDE 208.40 € TTC)** Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2022	25 %
21 : Immobilisations corporelles	69 343.34 €	17 335.84 €
23 : Immobilisations en cours	0.00€	0.00 €
TOTAL	**69 343.34 €**	**17 335.84 €**

Délibération votée à l'unanimité.

- **DÉLIBÉRATION CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX COUR DE L'ÉCOLE :**

La mairie a reçu deux devis pour les travaux de réfection de la cour de l'école : le devis d'Eurovia est de 26 102.00 € HT et celui de la SARL LECOURT est de 23 209.20 € HT.

Après débat le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SARL LECOURT pour un montant de 23 209.20 € HT. Les travaux devront être réalisés pendant les vacances d'été.

- **DÉLIBÉRATION DETR COUR ÉCOLE :** Monsieur le maire a fait part du mauvais état de la cour d'école à Monsieur le sous-préfet ; lors du dernier conseil d'école, les représentants des parents d'élèves ont relevé la dangerosité de l'état de la cour de l'école provoquant des chutes répétées d'enfants. Monsieur le sous-préfet a informé Monsieur le maire que ce dossier est éligible à la DETR.

PLAN DE FINANCEMENT COUR DE L'ECOLE

Dépenses	HT	TTC	Recettes		Part en %
Travaux	23 209.20	27 851.04	Subvention DETR	**8 123.22 €**	35%
			F.D.A.E.C.	5 000.00 €	21.5%
			Autofinancement	10 085.98 €	43.5 %
			T.V.A.	4 641.84 €	
TOTAL	**23 209.20 €**	**27 851.04 €**	**TOTAL**	**27 851.04 €**	**100%**

Après débat, la demande de subvention DETR est approuvée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION DETR/DSIL FOND VERT POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX : Monsieur le maire informe l'assemblée que les loyers ne seront plus conformes pour la mise en location car leur diagnostic les classe en G. Vu que ces loyers sont conventionnés et à caractère social, il serait souhaitable qu'ils passent en classification maximale de C afin que les locataires bénéficient d'un confort sans une consommation énergétique exorbitante.
Avec l'aide du SIPHEM, différents scénarios ont été présentés au conseil municipal ; les scénarios retenus ont été envoyés à M. PRADAL, maître d'œuvre, qui a fait une estimation du coût des travaux.
Pour le logement du presbytère : le montant total des travaux hors maîtrise d'œuvre s'élève à 120 295 € HT
Pour le logement de l'école : le montant total des travaux hors maîtrise d'œuvre s'élève à 76 610 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT RÉHABILITATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX

Dépenses		Recettes		Part en %
Travaux Loyer Ecole	76 610.00	Subvention DETR DSIL	70 616.75	33%
Travaux Loyer presbytère	120 295.00	Département GIRONDE	25 990.00	13%
TOTAL Travaux HT	**196 905.00**	Département PALULOS	29 520.00	15%
Maîtrise d'œuvre HT	17 000.00	FONDS VERTS	25 990.00	13%
TVA	23 090.50	Emprunt	50 000.00	
		Autofinancement	34 878.75	26 %
TOTAL TTC	**236 995.50 €**	**TOTAL TTC**	**236 995.50 €**	**100%**

Délibération votée à l'unanimité.

- POINT ADRESSAGE : Après avoir fait une dernière vérification sur la globalité du territoire communal, Monsieur le maire donne les chiffres définitifs pour passer commande des panneaux routiers et numéros d'habitation. 212 plaques de numéro d'habitation et 44 panneaux de route (impasse et route). Le nouvel adressage sera effectif au 1er mai 2023.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Abribus / Pas de Le devis de l'entreprise Signature est retenu pour un montant de 2 990 € HT ; celui-ci sera installé au Pont à la place de l'existant qui a été vandalisé.

Subventions aux associations / Sur le Budget 2023, il sera attribué les sommes suivantes ….

- A.C.C.A. 650.00€
- ASSOCIATION DU MARQUELOT 6 000.00 €
- A.P.E. ECOLE BUISSONNIERE 150.00€
- SAINT HILAIRE LOISIRS 185.00 €
- NOVALIA MEDIA 185.00 €
- EVEIL SAINT HILAIROIS COMITÉ DES FÊTES 0
- INSTITUT BERGONIÉ 50.00 €
- PREVENTION ROUTIERE 50.00 €
- AIDE ALIMENTAIRE 50.00 €
- JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA REOLE 100.00 €

TOTAL 7 420.00 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le maire, Le secrétaire, Les conseillers municipaux